



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2000/21
26 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact
sur l'environnement dans un contexte transfrontière
Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement
(Troisième réunion, 9-12 octobre 2000)
(Point 2 a) vii) de l'ordre du jour provisoire)

**DÉCISION II/7 SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCÈS RÉSEAU
À LA BASE DE DONNÉES SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT***

Présentée par la délégation de la Suisse

La Réunion,

Reconnaissant que la communication interactive entre les Parties et les non-Parties
contribuera à l'application de l'ensemble des dispositions de la Convention,

Reconnaissant également les possibilités, la facilité d'utilisation et les avantages par rapport
aux coûts qu'offre l'Internet dans ce domaine,

1. Se félicite de la mise en place d'un système d'accès réseau à la base de données, qui
ajoute à celle-ci une dimension interactive, permettant à la fois les échanges d'idées (forum de
discussion) et la diffusion des informations par courrier électronique et au moyen d'une
messagerie télématique;
2. Encourage les Parties et tous les autres acteurs intéressés à utiliser le système d'accès
réseau;
3. Approuve le document ci-joint, qui présente les éléments interactifs de ce système et
la façon dont ils peuvent être utilisés.

* Le texte de ce document n'a pas été revu par les services d'édition.